

A3-POC3 - Opérateur de chantier Amiante sous-section 3 - Recyclage à 36 mois

OBJECTIFS :

Objectifs conformes aux exigences du Code du Travail et de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

Appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire

Prérequis :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Fournir une aptitude médicale au poste de travail.
- Fournir une attestation de compétence de la formation préalable en cours de validité

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur qualifié, titulaires d'une attestation de compétence "formateur à la prévention des risques liés à l'amiante" délivrée par l'INRS et l'OPPBTP

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Apports théoriques en salle par une approche inductive et participative du groupe

Applications pratiques sur plateau pédagogique, mise en situation de chantier de retrait d'amiante

Utilisation et mise en oeuvre des équipements de protection collectifs et individuels

DUREE, EFFECTIFS :

2 jours, 14 heures.

Nombre de places maximum par action : 10 stagiaires maximum.

PROGRAMME :

Prescriptions minimales de formation du personnel opérateur de chantier :

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
 - connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.
- Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute,

A3-POC3 - Opérateur de chantier Amiante sous-section 3 - Recyclage à 36 mois

les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;

– connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

– les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;

– les procédures d'entrée et de sortie de zone ;

– connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies.

Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

– connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;

– être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

– connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;

– être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;

– connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

– à l'impact de la consommation de tabac et le respect des mesures d'hygiène sur le sur risque de maladies liées à l'amiante ;

– au suivi médical professionnel et postprofessionnel dont il bénéficie et les documents qui doivent lui être remis par l'employeur lorsqu'il quitte l'entreprise ;

– à la connaissance des matériaux amiantés ;

– aux types d'équipements de protection individuelle utilisés sur les chantiers de désamiantage ;

– aux gestes professionnels et aux techniques permettant de réduire aussi bas que possible les émissions de fibres.

Une évaluation pratique de deux heures en continu est élaborée à partir d'une mise en situation sur chantier fictif permettant d'évaluer deux stagiaires au maximum simultanément sur, notamment, les points suivants :

– le respect des procédures d'habillage, d'entrée en zone, de décontamination et de sortie de zone ;

– la réalisation d'un confinement et de la mise en dépression d'un chantier ou d'une partie de structure à désamianter ;

– la mise en oeuvre de techniques de retrait ou de confinement sur des matériaux amiantés permettant de réduire aussi bas que possible l'empoussièrement, portant sur des matériaux friables et non friables ;

– la mise en oeuvre des opérations de nettoyage en vue de la mise en place d'un chantier et de la restitution

A3-POC3 - Opérateur de chantier Amiante sous-section 3 - Recyclage à 36 mois

de ce dernier après le désamiantage ;

- le respect des consignes de sécurité en cas d'incident/accident ;
- le respect des procédures relatives à l'élimination des déchets.

SANCTION VISEE :

Attestation de compétence d'une validité de 36 mois

INDICES QUALITE :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction de la formation : 99%

Code CPF de la formation : 235540

Débouchés possibles de la formation : Emploi d'opérateur de chantier dans une société de désamiantage

Accessibilité : Centre de formation adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite

Toutes nos formations peuvent être adaptées à toute situation d'handicap ou toutes difficultés

Contactez nous pour plus de renseignements

Délai d'accès : + ou - 30 jours

PRIX :

Prix de vente catalogue : 520.00 HT soit 624.00 TTC

POSSIBILITE DE FINANCEMENT :

Nous sommes Datadocké, l'ensemble de nos formations sont finançables par vos OPCO et par votre compte personnel de formation (CPF)

Possibilité de paiement en plusieurs fois pour les demandeurs d'emploi en financement individuel.

Possibilité de faire un plan de formation annuel avec financement du plan de formation par paiement mensuel (étalement sur 12 mois), contactez notre secrétariat au 04 94 28 19 17 pour en savoir plus (soumis à validation CREDITSAFE).